

Rôle et composition du Comité de Décision du FRIO

Coordination SUD porte depuis 2007 le FRIO (Fonds de Renforcement Institutionnel et Organisationnel), outil de renforcement des ONG françaises de solidarité internationale. Les orientations stratégiques du fonds sont validées par le Conseil d'administration de Coordination SUD.

Le Comité de Décision assure les fonctions d'examen et de sélection des actions de renforcement proposées par les ONG.

Fonctions

- Examiner les demandes de cofinancement formulées par les bénéficiaires et donner les autorisations d'engagements du fonds sur les dossiers retenus par le Comité de Décision,
- Examiner les bilans réguliers des activités du fonds.

Composition

- 6 à 7 personnes ressources choisies pour leurs compétences / expériences professionnelles dans les différents champs du renforcement. Ces représentant.e.s sont élu.e.s par le Conseil d'Administration de Coordination SUD. Ils.Elles disposent d'un mandat de deux ans, renouvelable une fois.
- 1 représentant.e de l'administration française en tant que membre observateur.trice.

Nom	Fonction	Organisation <i>(membre de Coordination SUD)</i>	Mandat
Emilie DUROCHAT	Déléguée adjointe Relations internationales & Vie associative	Commerce équitable France (membre)	2022-2023 (2ème mandat)
Sophie LEHIDEUX	Directrice	Kynarou	2022-2023
Philippe MORIÉ	Délégué général	Agir ensemble pour les droits humains	2022-2023
Emmanuel POILANE	Directeur	Initiative Développement (membre)	2022-2023 (2ème mandat)
Géraldine RIPPERT	Responsable Mécénat	Centre Primo Levi	2022-2023
Laurence TOMMASINO	Déléguée Générale	GERES (membre)	2022-2023

Fonctionnement

Le Comité de Décision est animé par l'équipe FRIO du Secrétariat Exécutif. Chaque membre du comité a en charge la présentation d'un ou plusieurs dossiers complets.

Principes d'intervention du Comité de Décision FRIO :

- Confidentialité : les informations contenues dans les dossiers présentés lors du Comité de Décision sont strictement confidentielles. L'ensemble des dossiers est envoyé avant la réunion à chaque membre du Comité de Décision, qui s'engage à ne pas les diffuser.

- Critères de sélection des dossiers : Le Comité de Décision sélectionne les actions sur la base d'une grille d'évaluation mise à leur disposition. Le comité s'attache à comprendre le besoin de renforcement exprimé par l'ONG et s'assurer que les activités proposées sont en cohérence avec ce besoin.
- Instruction des dossiers : chaque membre du comité est responsabilisé sur un ou plusieurs dossiers. Il.Elle anime le débat sur les dossiers dont il.elle a la charge, secondé.e par l'équipe FRIO du Secrétariat Exécutif.
- Prise de décision : la prise de décision est collective. Un temps de débat suffisant est prévu sur chaque projet.
- Partie prenante de l'ONG qui émarge au fonds : si l'équipe FRIO du Secrétariat Exécutif confie à un.e membre du comité la présentation du dossier d'une ONG avec laquelle il.elle a eu un quelconque lien, le membre s'engage à informer le secrétariat qui le déchargera de la présentation du dossier.
- Emargement au FRIO des ONG représentées au comité : les membres du comité sont présent.e.s en tant que personnes ressources, et non en tant que salarié.e/bénévole de leur ONG. Si l'ONG dans laquelle ils.elles exercent une fonction salariée ou bénévole présente un dossier le FRIO, le membre du Comité de Décision ne prend pas part à l'examen et à la sélection du dossier.
- Disponibilité : les membres du Comité de Décision s'engagent à prendre connaissance des dossiers présentés, être présents lors des comités et autres réunions liés au fonctionnement du fonds. Cette disponibilité est évaluée à 4 à 5 demi-journées par an pour instruction des dossiers et tenue des comités. Des journées de formation spécifiques peuvent se rajouter.